

---

# Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

---

R-4008-2017

---

# Plan de la présentation

- 1. Répondre aux besoins en GNR
  - Évaluation la demande volontaire
  - Développement de marché
- 2. Minimiser les coûts pour la clientèle volontaire et non volontaire
  - Gestion des inventaires
- 3. Répartir les coûts équitablement
  - Fonctionnalisation des coûts de maintien des inventaires
  - Fonctionnalisation du surcoût du GNR

---

# 1. Évaluation de la demande volontaire

- Liste d'attente très concentrée : 89% des volumes provient de 5 clients
  - Croissance modeste
  
- Sondage SOM peu fiable
  - L'absence de cohérence entre les résultats produits par les deux méthodes remet en question la validité des résultats dans leur ensemble
  - Pas de validation de la représentativité des clients ni de pondération à l'intérieur des segments (N.S. Vol. 23, pp. 176 et 180)
  - Large fourchette des valeurs plausibles selon le témoin de SOM
    - 2% à 8% (N.S. Vol. 23, pp. 194)
    - Le bas de la fourchette ne tient pas compte de la marge d'erreur (0,6%)
  - 2% n'est pas fiable selon la FCEI
    - Près des 2/3 de la demande provient du secteur industriel
      - Dont environ 50% est induit par la réponse d'un seul participant au sondage
  - Selon SOM, la validité des estimations par secteur repose sur leur similitude avec l'estimation d'ensemble
    - N.S. Vol. 23, p. 185
    - Rien ne permet de croire *a priori* que les pourcentages de GNR devraient être similaires entre les segments
  - FCEI recommande de ne pas tenir compte de ce sondage

---

# 1. Marché institutionnel

- Potentiel très important
  - Plus de 7% des volumes distribués actuels et nouvelle clientèle
  - Réduction du besoin de socialisation
- Assise pour l'approbation des achats de GNR si le potentiel est bien identifié
- Alignements des étoiles
  - Exemplarité de l'état
  - Collaboration HQ-Énergir pour la gestion de la pointe électrique
  - Objectifs gouvernementaux de développement du GNR
- L'approche d'Énergir est-elle suffisamment agressive?
- FCEI demande un suivi annuel du potentiel, des moyens mis en place pour maximiser la part du GNR dans le marché institutionnel (clientèle existante et nouvelle clientèle) et des résultats de ces efforts

---

## 2. Durée de vie et gestion des inventaires de GNR

- Durée de vie du GNR
  - Énergir et FCEI : pas de durée préétablie
  
- Choix des molécules vendues
  - Énergir : premier entré, premier sorti
  - FCEI : unités ayant le moins de valeur commerciale devraient sortir de l'inventaire en premier
  
- Déclencheur de réflexion
  - Énergir : lorsque des unités atteindront un âge de 24 mois
  - FCEI : dès que l'inventaire atteint 6 mois de besoins
    - Nécessaire d'intervenir tôt pour optimiser la valeur des inventaires
    - N'entraînerait pas une succession de dossiers (N.S. vol 23, pp. 28 et 29)
      - Dossier durerait au moins quelques mois et mènerait vraisemblablement à une stratégie de long terme
  - Traitement au rapport annuel implique des délais trop longs
  - Obligations contractuelles
    - Pas d'obligation contractuelle pour le client de 15 M m<sup>3</sup> sur la liste d'attente
    - Pourrait affecter la demande

---

## 3. Fonctionnalisation des coûts

- La fonctionnalisation doit refléter la causalité des coûts
  - D-2014-011, paragraphe 22 (R-3867-2013 Phase 1)
  - Les considérations autres ne doivent pas intervenir à ce stade
  
- Allocation directe doit être privilégiée lorsque l'information est accessible au prix d'un effort raisonnable
  - D-2016-100, paragraphe 83 (R-3867-2013 Phase 1)
  
- Simplicité ne devrait pas avoir préséance sur la précision
  - D-2016-100, paragraphe 90 (R-3867-2013 Phase 1)
  
- Causalité doit avoir préséance sur les autres principes
  - D-2016-100, paragraphe 92 (R-3867-2013 Phase 1)

---

## 3. Coût de maintien des inventaires

- Le coût de maintien des inventaires de GNR est causé par les besoins en GNR
    - Pas d'inventaire de GNR sans besoin de GNR
    - Le besoin en gaz réseau ne cause ni les inventaires de GNR, ni les coûts de maintien des inventaires
    - **La fonctionnalisation du coût de maintien des inventaires de GNR au service de gaz réseau contrevient au principe de causalité**
  
  - Le coût de maintien des inventaires de GNR est appelé à devenir significatif
  
  - Énergir dispose de l'information nécessaire (consommation quotidienne) pour identifier le profil de consommation du GNR et donc le coût de maintien des inventaires de GNR
    - N.S. Vol. 23, pp. 201-206
    - Information non validée par la facturation
      - Validation peut tout de même être faite
      - Importance moindre dans le cadre d'une analyse agrégée de tous les clients de moins de 75 000 mètres cubes par année
  
  - FCEI recommande que le coût de maintien des inventaires de GNR soit fonctionnalisé au tarif GNR dès que possible et qu'Énergir :
    - Entame dès maintenant le processus permettant d'isoler l'inventaire de GNR et le coût de maintien de cet inventaire
-

---

## 3. Surcoût du GNR invendu

- 2 causes de socialisation
    - 1) Obligation réglementaire (Proposition Énergir)
    - 2) Excédent d'approvisionnement
  
  - Proposition Énergir : Fonctionnaliser le surcoût au gaz reseau dans les 2 cas
    - Commentaire de la FCEI: Ne respecte pas le principe de causalité dans le cas 2
  
  - Proposition FCEI : Dans le cas 2, fonctionnaliser le surcoût au tarif GNR
    - Excédent indépendant de l'obligation réglementaire (B-0551, p. 29, réponse 7.2)
    - Excédent est causé par la demande volontaire de GNR
    - Préoccupations d'Énergir (B-0551, p. 30, réponse 7.2)
      - Recherche de simplicité
        - La causalité a préséance sur la simplicité, proposition de la FCEI n'est pas complexe
      - Compréhension de la clientèle
        - Aucune incidence sur la complexité tarifaire
      - Pression sur le tarif GNR
        - Considérations tarifaires ne devraient pas influencer l'allocation des coûts
  
  - Proposition FCEI : Dans le cas 1, fonctionnaliser en distribution et facturer sur la base des volumes consommés
-